

## CONSEIL MUNICIPAL du 30 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le trente juillet, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

**Date de convocation** : 24 juillet 2015

**PRÉSENTS** : CORLAY Jean-Michel, PARÉ Martine, LE GOFF Claude, LE LEUCH Jean-Luc, CORLAY Isabelle, TIBULLE Lionel, LE HUEC Marie-Aimée, PONGERARD Marie-France, LE BLIMEAU Didier, LE BOSSER Bruno, KERZERHO Sylviane, LE SERREC Philippe, FOUILLÉ Amélie, LE FUR Sandrine, JEGOUX Joël et DENONFOUX Karine.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Christine LE BRAS a donné pouvoir à Jean-Michel CORLAY

Sandrine LE MOING a donné pouvoir à Amélie FOUILLÉ

Yves GAUTIER a donné pouvoir à Philippe LE SERREC

Yvan CONGUISTI a donné pouvoir à Joël JEGOUX

**ABSENTS** : Claude JAFFRÉ, Sandrine ALLAIN, Renaud LE CORRE.

Amélie FOUILLÉ a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **D-30JUILLET2015-1**

### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe qu'Emmanuelle LEGRIX par courrier du 22 juillet 2015 a démissionné de son poste de conseillère municipale, démission qui a été transmise à M. le Sous-Préfet de Lorient le 23 juillet 2015.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Karine DENONFOUX, candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu dont faisait partie Emmanuelle LEGRIX lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue. Il rappelle qu'Emmanuelle LEGRIX était membre du CCAS ainsi que des commissions suivantes : scolaires – périscolaires, intergénération – ALSH et cadre de vie.

Il faut procéder à des élections. Préalablement, Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil municipal de permettre à l'opposition d'être représentée dans chaque commission.

Elections :

CCAS :

Candidate : Karine DENONFOUX

Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages exprimés : 20

Karine DENONFOUX a obtenu : 20 voix

Commission scolaires-périscolaires :

Candidate : Karine DENONFOUX

Nombre de votants : 16

Nombre de suffrages exprimés : 20  
Karine DENONFOUX a obtenu : 20 voix

Commission intergénération - ALSH:

Candidate : Karine DENONFOUX  
Nombre de votants : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
Karine DENONFOUX a obtenu : 20 voix

Commission cadre de vie :

Candidate : Karine DENONFOUX  
Nombre de votants : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
Karine DENONFOUX a obtenu : 20 voix

**D-30JUILLET2015-2**

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCBBO**

M. le Maire donne lecture de la proposition de la modification des statuts de la CCBBO qui porte sur :

2.1 Modification des évènements présentant un intérêt intercommunal

Ajouter à l'article **4-5-1** : *les festivals « le chant de l'eucalyptus », « le tour des arts », et « le festival de Kernours », aux activités sportives et culturelles d'intérêt communautaire.*

2.2 La CCBBO a fortement orienté ses actions vers la réduction des déchets, cette modification des statuts permettra d'aller plus loin et de proposer des solutions innovantes de prévention, tant pour les usagers que pour les professionnels.

Ajouter l'article **4-3-5** : *« le soutien au développement d'opérations de mise en œuvre de l'économie circulaire visant à éviter le gaspillage des matières premières et à éviter la production de déchets ».*

2.3 Modification liée à l'ouverture de la possibilité de portage intercommunal ou de la création d'un service commun

Ajouter l'article **4-6** :

*« délégation de maîtrise d'ouvrage et prestations : à la demande d'une commune adhérente, la communauté pourra conduire une ou des opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée et réaliser des prestations de services dont les conditions d'exécution et de remboursement du coût du service seront fixées par convention. La communauté pourra également intervenir comme coordonnateur d'un groupement de commandes conformément au code des marchés publics ».*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés adopte la modification des statuts de la CCBBO ci-dessus exposés.

**EMPRUNT DE 500 000 €**

La délibération du conseil municipal du 29 juin 2015 ayant le même objet est annulée et remplacée par ce qui suit :

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement des investissements et notamment pour la rénovation des bâtiments communaux, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP -2015-05 y attachées proposées par la Banque Postale et après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

**DÉCIDE**

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1 A  
Montant du contrat de prêt : 500 000 €  
Durée du contrat de prêt : 15 ans  
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2030**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 500 000 €  
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 7 septembre 2015 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,93 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Commission**

Commission d'engagement : 0,20% du montant du contrat de prêt

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNE**

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, rappelle l'emprunt à court terme de 2 ans contracté par délibération du conseil municipal en date du 18 novembre 2013 pour faire face aux dépenses d'investissement en cours et dans l'attente des ventes des lots du lotissement communal de KERGORNET.

Un premier déblocage des fonds, d'un montant de 200 000 €, a été fait le 12 décembre 2013

Un deuxième déblocage des fonds, d'un montant de 200 000 €, a été fait le 13 mai 2015

L'emprunt, d'une durée de 2 ans, doit être remboursé d'ici fin 2015. Or, la vente des premiers lots du lotissement communal de KERGORNET ne seront pas encaissés d'ici là.

Préalablement au remboursement du prêt, il faut qu'il soit déblocqué dans son intégralité.

Isabelle CORLAY poursuit en proposant la décision modificative suivante :

Dépenses :

16 : 480 000 €

2313-construction d'un DOJO 300 000

780 000 €

Recettes

200 000 + 80 000 : 280 000

500 000 : 500 000

780 000 €

**DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERGORNET**

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, rappelle le contrat de prêt à court terme fait pour financer les travaux de viabilisation du lotissement communal de KERGORNET, d'un montant de 350 000 €. Si ce prêt a été nécessaire à un moment donné, aujourd'hui il ne se justifie plus, la trésorerie des budgets « commune » et « lotissement » qui est commune est suffisante à ce jour. Elle propose donc de le rembourser.

Isabelle CORLAY poursuit en proposant la décision modificative suivante :

**Fonctionnement****Dépenses**

.023	Virement à la section d'investissement	350 000
<b>Recettes</b>		
7133	Vente de lots	350 000

**Investissement****Dépenses**

165	Remboursement du capital	350 000
<b>Recettes</b>		
.21	Virement de la section de fonctionnement	350 000

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte cette proposition et vote la décision modificative du budget lotissement communal de KERGORNET ci-dessus exposée.

#### **D-30JUILLET2015-6**

#### **OUVERTURE DE CRÉDIT DE TRÉSORERIE**

Pour répondre à des besoins de trésorerie ponctuels dans l'attente de recettes à venir, M. le Maire propose l'ouverture d'un crédit de trésorerie. Cette formule est souple. Elle permet de débloquer le montant nécessaire, de rembourser partiellement ou totalement le montant utilisé, puis de débloquer à nouveau selon les besoins.

Proposition faite par le crédit agricole de Vannes :

Plafond : 300 000 €

Durée : 1 an

Montant minimum des tirages et remboursements : 10 000 €

Taux : EURIBOR 3 mois moyenné + 1,43%

Commission d'engagement : NEANT

Commission de non utilisation : NEANT

Frais de mise en place : 0,15% (payable en une fois à la mise en place).

#### **D-30JUILLET2015-7**

#### **AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE**

Il a été fait appel à 2 architectes d'intérieur pour qu'ils fassent des propositions sur l'aménagement de la mairie (sauf la salle du conseil municipal, les bureaux du Maire et du SG). Esquisses et maquettes ont déjà été présentées au conseil municipal. Pour avancer dans ce projet et poursuivre la réflexion, il convient de retenir l'un des deux.

Martine PARÉ, 1<sup>er</sup> adjointe, trouve que chaque architecte a su apporter des éléments intéressants mais que la proposition du cabinet « avenue 115 », semble mieux répondre à ce qui a été demandé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de retenir le cabinet « avenue 115 ». Un comité de pilotage sera créé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

#### **D-30JUILLET2015-8**

#### **CONSULTATION POUR L'ACHAT D'UNE NOUVELLE TONDEUSE FRONTALE**

La tondeuse frontale sert à l'entretien des espaces verts de plus en plus nombreux chaque année. L'équipement en service a été acheté en 2008 et totalise 3 000 heures environ. Il donne quelques signes de fatigue.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés charge M. le Maire de lancer une consultation et de retenir le mieux-disant après avoir consulté la commission des finances et celle des travaux.

**D-30JUILLET2015-9**

## **LE POINT SUR LES TRAVAUX**

Lionel TIBULLE, adjoint aux travaux, dresse le bilan des travaux en cours et à venir :

DOJO : les observations de la commission des travaux ont été prises en compte. La demande de permis de construire a été déposée.

Rénovation du groupe scolaire et de la cantine : le calendrier des travaux a été respecté. La réception des travaux aura lieu vendredi 31 juillet 2015.

Ecole élémentaire publique :

De la faïence a été posée sur les murs des toilettes, le marquage au sol a été fait dans la cour, des travaux de peinture sont en cours.

Presbytère : toutes les ouvertures seront changées. A ce jour, les trois-quarts des ouvertures ont été posés.

Le mur du garage sera habillé en pierre, travail fait par l'équipe de « chantier nature ».

Ravalement de logements communaux : il est en cours pour les 7 maisons, rue des lauriers et l'ancien logement de fonction des instituteurs, rue des mésanges.

Tunnel pour piétons (rond-point de la Madeleine) : les luminaires, vandalisés régulièrement, ont été remplacés par du matériel adapté.

Le PLU : Claude LE GOFF, adjoint à l'urbanisme, relate les observations faites par les personnes publiques associées suite au dossier « arrêté du PLU » qui leur a été adressé. La législation est très mouvante. Les services de l'Etat demandent de supprimer la possibilité de construction d'annexes, en dehors de l'agglomération, alors que cette mesure est susceptible d'être acceptée par la loi Macron qui doit paraître prochainement.

**D-30JUILLET2015-10**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Joël JEGOUX, conseiller municipal, demande d'ajouter un passage piétons face à la MARPA. Claude LE GOFF, adjoint à l'urbanisme, répond que le lieu en question est situé en zone 30 où le piéton est prioritaire. Il existe déjà un passage piéton face à la sortie de l'école privée et un autre à la hauteur du n°10, rue de la mairie.

Joël JEGOUX, pour des questions de sécurité, demande que les plantations au débouché de la rue de Kerentrech sur la rue d'Hennebont soient sérieusement taillées, voire arrachées. Mme PARÉ, 1<sup>ère</sup> adjointe, répond qu'elles seront prochainement arrachées.

<b>CORLAY</b>	<b>Martine PARÉ</b>	<b>Claude LE GOFF</b>
<b>Isabelle CORLAY</b>	<b>Jean-Luc LE LEUCH</b>	<b>Marie-Aimée LE HUEC</b>
<b>Claude JAFFRÉ</b>	<b>Christine LE BRAS</b>	<b>Lionel TIBULLE</b>
absent	A donné pouvoir à Jean-Michel CORLAY	
<b>Marie-France PONGERARD</b>	<b>Didier LE BLIMEAU</b>	<b>Sandrine ALLAIN</b>
		absente
<b>Bruno LE BOSSER</b>	<b>Sandrine LE MOING</b>	<b>Yves GAUTIER</b>
	A donné pouvoir à Amélie FOUILLE	A donné pouvoir à Philippe LE SERREC
<b>Sylviane KERZERHO</b>	<b>Philippe LE SERREC</b>	<b>Amélie FOUILLÉ</b>
<b>Renaud LE CORRE</b>	<b>Sandrine LE FUR</b>	<b>Joël JEGOUX</b>
absent		
<b>Yvan CONGUISTI</b>	<b>Karine DENONFOUX</b>	
A donné pouvoir à Joël JEGOUX		